

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11 avril 2016

L'an deux mille seize et le onze avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gilles CROUZET, Maire.

Date de la convocation : 31 mars 2016.

Présents : MM. Gilles CROUZET, Maire, Jean-Marie BEZIOS, Guy SANGIOVANNI, Catherine BIGOUIN, Nathalie MUR, Adjoint, Anne-Marie AZEMAR, Sophie ALARI, Cyrille MAILLET, Katia ARNOLD, Didier GAFFIE, Valérie MAZARS, Jean-Marie DUCROCQ, Anne-Julie DOUBLET, Guillaume ALBY, Bernard BOUSQUET.

Monsieur Cyrille MAILLET est nommé secrétaire.

Mme Catherine BIGOUIN présente un diaporama sur l'évolution des produits et charges du budget principal avec un détail par poste (scolaire et périscolaire, technique, administratif), sur l'évolution de la capacité d'autofinancement dégagée et sur les taxes locales. Une comparaison est faite avec la moyenne des communes de même strate démographique.

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015 - BUDGET COMMUNAL

Monsieur le Maire quitte la séance et ne prend pas part au vote.

Monsieur Jean-Marie BEZIOS, Adjoint, présente le compte administratif 2015 du budget principal. Le Conseil Municipal, statuant sur le compte administratif de l'exercice 2015, dressé par Monsieur Gilles CROUZET, Maire. Après s'être fait présenter le budget primitif principal et les décisions modificatives qui s'y rattachent,

- Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif
- Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat de l'exercice, aux débits et crédits portés aux différents comptes, le compte administratif tel que présenté est conforme dans ses écritures au compte de gestion établi par Monsieur le Trésorier
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser
- Arrête les résultats définitifs tels que présentés :

FONCTIONNEMENT :

dépenses	771 944,08 €
recettes	923 421,42 €

INVESTISSEMENT :

dépenses	509 091,41 €
recettes	481 379,28 €
restes à réaliser dépenses	478 572,20 €
restes à réaliser recettes	80 753,40 €

Adopté : à l'unanimité

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2015 - BUDGET COMMUNAL

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le budget primitif principal de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2015,
Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015,
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le Conseil Municipal déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2015 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Adopté : à l'unanimité

AFFECTATION DES RESULTATS BUDGET COMMUNAL 2015

Monsieur le Maire expose les résultats que le compte administratif de l'exercice 2015 de la commune fait apparaître :

FONCTIONNEMENT :

résultat au 31.12.2014	+ 155 984,03
résultat de l'exercice 2015	+ 151 477,34
résultat de l'exercice 2015 CCAS	
suite dissolution	+ 602,46
résultat cumulé au 31.12.2015	+ 308 063,83

INVESTISSEMENT :

résultat au 31.12.2014	+ 30 754,77
résultat de l'exercice 2015	- 27 712,13
résultat cumulé au 31.12.2015	+ 3 042,64
Restes à réaliser Recettes	+ 80 753,40
Restes à réaliser Dépenses	- 478 572,20
Besoin de financement	394 776,16

Après en avoir délibéré, l'Assemblée décide les affectations suivantes :

- **Affectation au besoin de financement article 1068 recettes : 308 063,83 €**
- **Report du résultat d'investissement article 001 recettes : 3 042,64 €**

Adopté : à l'unanimité

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2016 (article 6574)

- L'Assemblée reconduit les montants alloués aux associations en 2015.
- Une subvention exceptionnelle de 700 € sera versée à l'Amicale des Pompiers de Lisle Sur Tarn afin de participer au projet de création d'une cuisine au sein du centre de secours.
- Une subvention de 150 € sera versée au Judo Club Lislois qui compte 19 jeunes Montanais licenciés.
- La subvention pour le Club Rando Montans est augmentée et passe de 100 € versés l'an passé pour le lancement du club à 200 €.

TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES 2016

Monsieur le Maire donne lecture des bases d'imposition prévisionnelles pour l'année 2016 et du produit fiscal à taux constants. Il informe l'Assemblée du travail de la commission des finances.

Il propose une augmentation limitée de 1,00 % de la taxe d'habitation, de la taxe foncière sur le bâti et de la taxe foncière sur le non bâti.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide une augmentation de 1,00 % par rapport à l'année précédente de la taxe d'habitation, de la taxe foncière sur le bâti et de la taxe foncière sur le non bâti.

Les taux de l'année 2016 s'élèvent donc à :

- **Taxe d'habitation : 10,90 %**
- **Taxe foncière sur le bâti : 19,12 %**
- **Taxe foncière sur le non bâti : 71,95 %**

Adopté : à l'unanimité

BUDGET PRIMITIF 2016 COMMUNE

Le budget primitif 2016 de la commune (budget principal) s'équilibre en dépenses et recettes comme suit :

- section de fonctionnement : 904 078,00 €
- section d'investissement : 1 054 057,92 €

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015 - BUDGET ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire quitte la séance et ne prend pas part au vote.

Monsieur Jean-Marie BEZIOS, Adjoint, présente le compte administratif du service assainissement 2015.

Le Conseil Municipal, statuant sur le compte administratif de l'exercice 2015, dressé par Monsieur Gilles CROUZET, Maire. Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives qui s'y rattachent,

- Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif
- Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat de l'exercice, aux débits et crédits portés aux différents comptes, le compte administratif tel que présenté est conforme dans ses écritures au compte de gestion établi par Monsieur le Trésorier
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser
- Arrête les résultats définitifs tels que présentés :

FONCTIONNEMENT :

dépenses	97 095,63 €
recettes	90 925,13 €

INVESTISSEMENT :

dépenses	50 237,16 €
recettes	51 859,04 €
restes à réaliser dépenses	30 000,00 €
restes à réaliser recettes	0,00 €

Adopté : à l'unanimité

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2015 - BUDGET ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le budget primitif assainissement de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2015,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015,
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le Conseil Municipal déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2015 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Adopté : à l'unanimité

AFFECTATION DES RESULTATS BUDGET ASSAINISSEMENT 2015

Monsieur le Maire expose les résultats que le compte administratif de l'exercice 2015 du service assainissement fait apparaître :

FONCTIONNEMENT :

résultat au 31.12.2014	+ 50 766,80
report excédent de fonctionnement	+ 50 766,80
résultat de l'exercice 2015	- 6 170,50
résultat cumulé au 31.12.2015	+ 44 596,30

INVESTISSEMENT :

résultat au 31.12.2014	+ 119 694,99
résultat exercice 2015	+ 1 621,88
résultat cumulé au 31.12.2015	+ 121 316,87

RESTES A REALISER DEPENSES	- 30 000,00
RESTES A REALISER RECETTES	00,00

Après en avoir délibéré, l'Assemblée décide les affectations suivantes :

- **Report de l'excédent de fonctionnement article 002 recettes : 44 596,30 €**
- **Reprise de l'excédent d'investissement article 001 recettes : 121 316,87 €**

Adopté : à l'unanimité

TARIF REDEVANCE ASSAINISSEMENT 2016

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la nécessité de fixer le montant de la redevance assainissement pour la facturation 2016, redevance qui concerne les locaux raccordés au réseau public d'assainissement collectif. Il propose de ne pas augmenter le tarif pour 2016.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de ne pas appliquer d'augmentation du montant de la redevance assainissement pour l'année 2016.

Celui-ci reste fixé à **1,65 € le m3** avec une **part fixe par facture de 10 €**.

Adopté : à l'unanimité

BUDGET PRIMITIF 2016 ASSAINISSEMENT

Le budget primitif 2016 du service assainissement s'équilibre en dépenses et recettes comme suit :

- section de fonctionnement : 132 942,69 €
- section d'investissement : 171 694,77 €

QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire informe l'Assemblée de la validation par le Préfet du grand territoire regroupant les Communautés de communes de Tarn et Dadou, de Vère Grésigne Pays Salvagnacois et du Rabastinois.

Trois pôles de travail vont être créés :

- pôle 1 : Vère Grésigne, Gaillac, Lisle Sur Tarn
- pôle 2 : les autres communes membres de Tarn et Dadou
- pôle 3 : secteur Rabastinois

La commune doit intégrer un des pôles de travail. Le Conseil Municipal s'est prononcé favorablement sur le grand territoire regroupement les intercommunalités mais n'a pas été consulté sur la création de ces pôles. Un débat est lancé sur cette organisation, chaque conseiller donne son point de vue.

Le pôle 1 impose le transfert de la compétence école immédiatement, les élus de Montans ne sont pas prêts pour ce transfert. La majorité des élus a donc décidé de rester dans le pôle 2, ce qui permettra de mener une réflexion sur le transfert de la compétence école d'ici deux ans.

- A la demande de la majorité des associations et des enseignantes, le bar amovible de la salle des fêtes va être retiré en raison de sa dangerosité (risque de chute sur un enfant).

- Les toilettes publiques donnant sur la Place de la Bouygue doivent impérativement être ouvertes au public. Auparavant, des travaux sont à prévoir.

- Monsieur le Maire rappelle les excellents résultats sur la saison du Club de rugby, l'Entente Sportive Montans Peyrole Cadalen, le Conseil Municipal prévoit l'organisation d'une réception.

- La commission communication se réunira le jeudi 14 avril à 20h30 pour la préparation du prochain bulletin municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 0h30.